

BREVET FEDERAL ANIMATEUR 1^{ER} DEGRE
Ecole vélo Kid Bike - stage spécifique
11 et 12 mai 2019 – Reims

Type de stage	BF1 A stage spécifique
Date et lieu	Reims, à préciser Samedi 11 mai 2019 – 8h30 à 19h00 Dimanche 12 mai 2019 – 8h30 à 17h00
Public	Licenciés Ufolep (2018/2019)
Pré requis	EC de monter à VTT EC de faire fonctionner le vélo EC d'effectuer un minimum d'entretien et de réparations de la machine EC de respecter le code de la route Etre familiarisé et sensibilisé aux règles élémentaires de la pratique du VTT en pleine nature
Objectif	Devenir animateur 1er degré Activités cyclistes VTT
Contenus de la formation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ UCC. 4.1 : Technique et réglementation Connaître le cadre réglementaire de l'activité et le dispositif Kid bike <ul style="list-style-type: none"> ▪ UCC. 4.2 : Pédagogie Animer des séances de manière ludique et progressive <ul style="list-style-type: none"> ▪ UCC. 4.3 : Technique Maîtriser les différents fondamentaux de l'activité vélo Concevoir, animer, analyser des situations d'apprentissage et de progression <ul style="list-style-type: none"> ▪ UCC. 4.4 : Sécurité de la pratique Identifier et prévenir les risques liés à l'activité <ul style="list-style-type: none"> ▪ UCC. 4.5 : Environnement S'adapter à son environnement local et développer un réseau Connaître et mettre en œuvre le dispositif « savoir rouler en vélo »
Matériel	Matériel de prise de notes, livrets de formation, VTT
Responsable de la formation	Alexis Munier
Formateur	Vincent Bouchet – Conseiller Technique Sportif Ufolep
Coût par stagiaire	10€ par jour par stagiaire Les tarifs incluent les frais pédagogiques, le repas du midi sur les 2 jours
Inscriptions	Après du comité départemental Ufolep Marne : UFOLEP Marne – 03.26.84.37.57 Adresse mail : ufolep.marne51@gmail.com Date limite d'inscription : 08/05/2019
Pièces à fournir	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 chèque du montant correspondant à l'ordre de « Ufolep Marne » ▪ Photocopie de l'attestation PSC1

L'obtention du diplôme implique en complément :

La participation à la journée de formation tronc commun (date à définir)